



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**

**Séance du 11 Juillet 2022**

Sont présents: Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Daniel MOLINES,

Excusés : Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL, Sophie BOISSIER

Secrétaire : Julie DELES

Adoption du dernier CRCM à l'unanimité.

**Plan d'action :**

Choix du plan d'actions à mener suite au travail réalisé lors de l'ABC.

**Aménagement de la place des anciens Tennis.**

Choix de l'équipe de Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place des anciens tennis. Monsieur le maire revient sur le projet d'aménagement de la place dite "des anciens tennis", quartier de la Moline au Pont de Montvert, s'inspirant d'une étude faite par le pôle architecture du Parc National des Cévennes. Ce projet comprend l'installation d'une importante aire de jeux accessible aux enfants de 3 à 12 ans, un boulodrome, un pump track et des aménagements paysagers divers.

La complexité de ce projet implique de faire appel à un bureau d'architectes pouvant en assurer la maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le maire présente au conseil les réponses reçues et propose au conseil de valider l'offre du cabinet "Le Compas dans l'Oeil" de monsieur Priam à un taux d'honoraire de 11,5 %.

**Choix d'un prestataire pour la réalisation de l'aire de jeux**

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de Cévennes Evasion pour la construction d'une aire de jeux "clés en main" sur la place des anciens tennis pour un montant HT de 39 925 €.

**Admissions en non valeurs**

Suite à la demande de la Trésorerie de Florac, Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 1 039.08 € sur le budget de l'eau et 760.95 € sur le budget principal correspondant à des impayés que la trésorerie n'a pu recouvrer malgré l'exploitation de la totalité des moyens à sa disposition.

#### **Adhésion au service RGD d'AGEDI**

La commune choisit d'adhérer au service RGD d'Agedi pour un montant de 50 € / an qui permet à la commune d'être en accord avec la loi en termes de protection des données personnelles.

#### **Adoption du plan de financement pour les travaux de la mairie**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

60 % de la part de l'Etat

20 % de la part du département

20 % à la charge de la mairie

Le Conseil municipal charge monsieur le maire de demander les subventions correspondantes

#### **Adhésion à la convention du CDG pour le dispositif de signalement des violences**

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère met à disposition des collectivités, via convention, un dispositif de signalement et fixe un cadre dont les modalités permettent :

- D'assurer la réception du signalement (c'est-à-dire préciser par quel moyen ce signalement est réceptionné) et d'en informer son auteur en lui précisant la manière dont il sera informé des suites qui y sont données ;

- De recueillir les faits de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

- D'identifier la victime pour, le cas échéant, échanger directement avec elle.

- De traiter la demande auprès de l'agent et la collectivité

**Vente à la Communauté de communes du bâtiment de l'ancienne poste** pour un montant de 117 000 €

**Point sur les travaux :** les travaux sur la VC1 commencent le 18 juillet.

#### **Questions diverses :**

Discussion sur l'usage de l'eau à Grizac pour arrosage maraîcher.

Présentation du parcours de la navette estivale communale

Marché nocturne le 22 juillet

#### **Réunions publiques :**

Montgros : 3 août à 18h

La Brousse : 26 juillet à 18h

Saint Maurice : 23 août à 18h

Discussion sur l'organisation du 14 juillet.

